

La Province drague les 1200 généralistes de 2018

« Six bourses d'aide au logement et à la mobilité ont été octroyées aux étudiants en stage en 2016-2017 pour un total de 1 681 €. » **Christian GUYOT**

1200 En juin 2018, environ 1 200 étudiants en médecine vont décrocher leur diplôme de généralistes.

En 2018, environ 1 200 étudiants en médecine générale seront diplômés. La Province veut en attirer le maximum pour faire face à la pénurie.

● Philippe CARROZZA

On l'a déjà écrit, d'ici 2025, on estime que 45 % des 240 médecins généralistes actifs aujourd'hui dans la province prendront leur retraite. Or, l'an prochain, il y aura un très grand nombre d'étudiants diplômés en médecine. C'est ce qu'on appelle la double cohorte (ceux qui terminent en même temps leurs cycles de 7 ans et de 6 ans d'études, sans oublier que la fin du numerus clausus avait attiré davantage d'étudiants en médecine).

C'est une aubaine, sachant qu'en juin 2019 on devrait retomber sous la barre de 400 généralistes diplômés. La Province a mis une stratégie au point pour attirer un maximum des diplômés de 2018 chez nous.

Comment ? La cellule attractivité de la médecine générale (CAMG) constituée voici quelques mois travaille avec l'ASBL Santé Ardenne (les généralistes de l'Ardenne) et l'ASBL Postes médicaux de garde pour attirer les jeunes médecins en Luxembourg ;

« Ces jeunes ont une idée fautive de la province, explique le docteur Christian Guyot, d'Hotton, président de l'ASBL PMGLD (Postes médicaux de garde du Luxembourg et de Dinant). On va réorganiser en novembre prochain une journée de

la médecine générale rurale à Libramont ; ce sont des ateliers de pratique, des rencontres entre médecins stagiaires et assistants avec les praticiens de nos régions. Cela permet de développer des partenariats avec l'UCL et l'ULg. Les étudiants y ont intérêt. Pourquoi ? Parce que nous leur donnons la liste des maîtres de stage, la possibilité d'avoir un logement pendant leur stage s'ils habitent loin, des moyens de locomotion, etc. Pour cela, ils peuvent décrocher une bourse de la Province de 400 € maximum par étudiant. Jusqu'ici cela a permis d'accompagner 29 étudiants en médecine (27 stagiaires et 2 assistants). Six bourses d'aide au logement et à la mobilité ont été octroyées en 2016-2017 pour un total de 1 681 €. »

Et ce n'est pas tout. M. Guyot parle de prêts, aux maîtres de stage, de kits de base pour la pratique de la médecine (bureau, chaises, table de consultation, etc.) d'une valeur de 750 €. Ces maîtres de stage peuvent donc mieux accueillir les étudiants dans leur cabinet. « Cette année, 2 kits de ce type ont été prêtés », précise le médecin hottonais.

Augmenter le nombre de maîtres de stage

De toute manière, la grosse difficulté pour les 1 200 diplômés de 2018, sera de trouver un maître de stage, ce qui n'est déjà pas si évident que cela lors

de la sortie d'une cohorte normale. Donc, notre province ne doit pas louper son opération séduction : « En mars dernier, il y avait 58 maîtres de stage chez nous, calcule la députée provinciale Nathalie Heyard. Seize médecins ont souhaité le devenir. Le SPF doit encore valider. On croise les doigts. »

L'autre atout du Luxembourg, c'est ce portail 'Santé Ardenne' qui est en chantier et qui devrait être opérationnel en septembre. Il y a une vidéo sur laquelle de jeunes médecins redisent comme on est bien chez nous, mais aussi des infos très précieuses pour les étudiants en quête d'un stage en Luxembourg.

Dernière précision : ce portail s'appelle « Communication Santé Ardenne », même s'il concerne toute la province. N'en déplaisent aux Gaumais ou aux Famennois, on a choisi le vocable Ardenne qui couvre l'arrondissement de Dinant et le Luxembourg parce que cela évoque quelque chose de concret pour les gens qui habitent au nord du Sillon Sambre et Meuse. Comme cela se fait en tourisme, finalement. ■

Des kits de base de pratique de la médecine sont prêtés aux maîtres de stage par la Province.

« Et vous, vous faites quoi ? »

Le portail Santé Ardenne soutenu financièrement par la Province, sera en ligne quand les 44 Communes auront répondu à ses concepteurs. Elles doivent répondre à la question pourtant toute simple : « *Que faites-vous dans votre commune pour attirer les médecins*

chez vous ? ».

À ce jour, de nombreuses municipalités n'ont toujours pas répondu. Même chose pour les médecins généralistes de la province à qui les concepteurs du portail ont demandé s'ils acceptaient de devenir maîtres de stage.

Les réponses arrivent au

compte-gouttes bien sûr. Plus vite ils répondront toutes et tous et plus vite le portail pourra être mis en ligne et pourra s'adresser aux étudiants en médecine, aux assistants, aux généralistes et même aux patients. ■ **Ph.C.**

VITE DIT

Garde en semaine ? On attend le fédéral

Le principal frein à l'installation de jeunes

médecins en région rurale est connu : la récurrence des gardes. Conscients de ce fait, les cercles de médecins généralistes ont créé en février 2012 l'ASBL Postes médicaux de garde. L'ouverture de sept postes de

garde le week-end et jours fériés a ainsi permis de baisser de façon très significative la récurrence des gardes. L'objectif, désormais, est d'étendre ce système à la semaine. Un projet est actuellement en cours de

négociation avec le fédéral.

Y a pas que les maisons médicales

Les Communes encouragent les maisons médicales au motif qu'elles sont bien subsidiées. C'est trop réducteur. Il y a en effet d'autres subventions pour des structures luttant aussi contre la pénurie de généraliste. La preuve ici.

Les maisons médicales (il y en a quatre dans la province, à Libin, Barvaux, Habay et Arlon), ce n'est pas la seule solution pour lutter contre la pénurie de généralistes. Et d'ailleurs, c'est compliqué de créer une telle maison médicale, comme l'expliquent Valérie Éliard et Laurent Dutrieux chargés de projet à la cellule Attractivité : « *Les contraintes sont nombreuses : obligation d'avoir des médecins conventionnés, un kiné, une infirmière, un service d'accueil ouvert 10 heures par jour, etc. Il y a, c'est vrai, de gros subsides et c'est pour cela que les Communes les encouragent. Mais ces maisons médicales sont parfois un frein dans la lutte contre la pénurie de médecins car ceux-ci sont effrayés par les contraintes. Fort heureusement, d'autres solutions existent.* »

Jusqu'à 25 000 € de subsides aux Communes, mais vite, ce n'est valable que jusqu'au 20 octobre !

Un fonds d'impulsion provincial a été créé pour les

Communes. Pour rappel, cette aide couvre les frais relatifs aux investissements en infrastructure et en équipement neuf permettant la création de pratiques de groupe. Les frais généraux tels frais d'architecte, etc. étant exclus.

« *Le montant total du fonds s'élève à 100 000 €. Un montant maximum de 25 000 € pourra être alloué par projet* », explique la députée provinciale Nathalie Heyard. *Toute demande de soutien financier peut être introduite jusqu'au 20 octobre prochain par les Communes.* »

Une aide de 5 000 € pour payer des coaches

On le sait, la récurrence des gardes fait fuir les jeunes médecins qui aspirent à une vie de famille et professionnelle normale. En se regroupant, ces médecins réduisent considérablement ces gardes. Toutefois, comment savoir si on ne va rien perdre dans l'aventure ? Si tout est en ordre juridiquement, etc. ? « *Là aussi, dit encore Nathalie Heyard, la Province a créé en 2016, une bourse d'aide à la*

pratique de groupe. Cette bourse a été reconduite en 2017. À ce jour, dix projets bénéficient chacun d'une enveloppe de plus ou moins 5 000 €. Ces montants sont destinés à rétribuer des coaches en communication ainsi que des experts financier et juridique. Autant d'intervenants nécessaires lors de la création de pratique de groupe. En 2016, 6 projets ont bénéficié de la bourse : Tintigny, La Roche, Bastogne, Bouillon, Étalle et Bertrix. Cette année, ce sont Florenville, Saint-Hubert, Neufchâteau et Fauvillers. Avec ou sans la possibilité de bénéficier d'une bourse d'aide à la pratique de groupe, toute notre équipe est à l'écoute des médecins », conclut la députée provinciale. ■ **Ph.C.**